

Décision

Générale

colonial

Décision n° 424 du 23 avril 1952 :

n° 424

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 avril 1952

Numéro JO

n° 5 du 01/03/1952

Date du numéro

1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Mme Buschaud, institutrice auxiliaire de 1er catégorie, et Mme Viserie, professeur technique adjoint auxiliaire, sont admises à salaire mensuel à partir du 1er avril 1952.